



Centre de ressources en éducation aux médias

Un dépliant sur le respect des droits d'auteur

Résumé de l'activité

Les élèves rédigent un dépliant d'information à l'intention d'autres jeunes de leur âge pour les informer de l'importance du respect des droits d'auteurs.

Références au programme de formation de l'école québécoise

Domaines généraux de formation

Médias

Axes de développement

- Appropriation du matériel et des codes de communication médiatique;
- Connaissance et respect des droits et responsabilités individuels et collectifs relatifs aux médias : propriété intellectuelle.

Environnement et consommation

Axe de développement

- Stratégies de consommation et d'utilisation responsable de biens et de services.

Compétences transversales

- Exploiter l'information;
- Exercer son jugement critique;
- Exploiter les TIC;
- Communiquer de façon appropriée;
- Coopérer.

Domaines d'apprentissage, disciplines et compétences

Langues

Français

- Écrire des textes variés;
- Lire des textes variés.

Angles de traitement

- Respect de la propriété intellectuelle.

Matériel nécessaire

- Fiche « Au secours »;
- Extrait du chapitre « Vérité et rigueur » du guide de déontologie de la Fédération professionnelle des journalistes du Québec et extrait du texte « Les droits et responsabilités de la presse, du Conseil de presse du Québec », concernant le respect du droit d'auteur;
- Quelques dépliants d'information à titre de modèles;



©Centre de ressources en éducation aux médias2003

<http://www.reseau-crem.qc.ca>

- Accès à Internet.

Cadre de référence

La *Loi sur le droit d'auteur* accorde des droits exclusifs au créateur et à la créatrice d'une œuvre ou au titulaire et à la titulaire du droit d'auteur sur cette œuvre, des droits « économiques » (le droit de reproduire l'œuvre, le droit de l'exécuter ou de la représenter en public, le droit de la transformer ou de l'adapter, le droit de la traduire, le droit de la publier, etc.) et des droits moraux (le droit à la paternité de l'œuvre, le droit à l'intégrité de l'œuvre, etc.).

Quiconque utilise une œuvre protégée par le droit d'auteur, sans l'autorisation de l'auteur ou de l'auteure, du titulaire ou de la titulaire du droit d'auteur, commet une violation du droit d'auteur. Cette infraction peut avoir trait aussi bien à une œuvre fixée sur un support conventionnel ou analogique (livre, bande sonore, vidéocassette, etc.) qu'à une œuvre fixée sur un support numérique (cédérom, disquette, disque dur, etc.) ou accessible sur Internet.

La *Loi sur le droit d'auteur* prévoit quelques exceptions pour les établissements d'enseignement, mais aucune de ces exceptions ne s'applique à Internet. Ainsi, si un utilisateur ou une utilisatrice d'Internet reproduit sans autorisation une œuvre accessible dans un site Web (par exemple, un article de revue ou un texte littéraire, une photo ou une illustration, une chanson ou une pièce musicale, etc.), il ou elle viole le droit d'auteur, à moins qu'un avis ou une mention quelconque dans le site consulté¹ n'autorise explicitement une telle utilisation. De la même manière, si quelqu'un reproduit sans autorisation une œuvre protégée par le droit d'auteur et la met en circulation sur Internet (par exemple, à l'occasion de la création d'une page Web ou d'un site Web), il y a, là encore, violation du droit d'auteur tout simplement parce que la reproduction et la communication au public par télécommunication sont deux droits exclusifs du créateur et de la créatrice de l'œuvre ou du titulaire et de la titulaire du droit d'auteur sur cette œuvre.

Préparation

1. Dites aux élèves que vous aimez lire les questions des jeunes dans les forums de discussion et que vous avez lu hier la demande de Mathilde, « Au secours ». Distribuez la question de Mathilde aux élèves et demandez-leur d'en prendre connaissance.
2. Animez une discussion à partir des questions suivantes :
 - Que signifient la propriété intellectuelle? les droits d'auteurs? le plagiat ?
 - Est-ce que le grand frère de Mathilde a raison ?
 - Est-ce que c'est important de savoir à quoi s'en tenir au sujet des droits d'auteur ? Pourquoi ?

Laissez les élèves s'exprimer librement, émettre des hypothèses, les expliquer et préciser leur pensée.

¹ Extrait du site de la Direction des ressources didactiques du ministère de l'Éducation du Québec.

3. Proposez de rédiger un dépliant à l'intention d'autres élèves du 3^e cycle afin de les informer sur les droits d'auteur et de leur donner des conseils pour respecter la propriété intellectuelle.
4. Demandez aux élèves comment ils pourraient procéder et de quels outils et ressources ils disposent pour se renseigner.
5. Aidez les élèves à décrire les qualités d'un bon dépliant d'information. Leur montrer quelques dépliants qui pourraient servir de modèles.

Réalisation

Étape 1 - En équipes

- Formez des équipes de 4 ou 5 élèves selon les principes de l'apprentissage coopératif. Équipes hétérogènes. Pour faciliter le travail en coopération et assurer une bonne participation de tous, il est recommandé de donner des rôles complémentaires aux membres de l'équipe.
- Aidez les équipes à s'organiser afin de se documenter. Ils peuvent consulter entre autres les sites webs, l'extrait du chapitre « Vérité et rigueur » du guide de déontologie de la Fédération professionnelle des journalistes du Québec, l'extrait du texte « Les droits et responsabilités de la presse, du Conseil de presse du Québec », concernant le respect du droit d'auteur et les conseils portant sur Internet et toi.
- Rappelez-leur qu'ils peuvent avoir recours, entre autres, à l'émission radiophonique **275 Allo** (514) 275-2556 qui permet aux jeunes de poser des questions et qui, à l'aide d'un service de recherche, pourra leur fournir des réponses. Les jeunes peuvent aussi soumettre leurs questions par écrit sur le site Internet de la SRC, [section jeunesse](#) :
- Répartissez les ressources à consulter entre les différentes équipes.
- Supervisez les équipes et soutenez-les dans leur travail de documentation : lire, analyser, reformuler dans leurs propres mots, organiser leur pensée, résumer les idées retenues.

Étape 2 - En groupe

Animez une séance plénière lors de laquelle :

- Les équipes rapportent ce qu'elles ont trouvé et ce qui sera utile à la classe pour la rédaction de leur dépliant.
- Les élèves comparent les contenus apportés par les différentes équipes.
- Les élèves discutent, sous forme de remue-méninges, de ce qu'ils voudraient retenir pour leur dépliant.
- La classe convient des éléments à retenir.
- Vous aidez les élèves à répartir l'élaboration des différentes parties du dépliant entre les équipes.

Étape 3 - En équipes

Chaque équipe rédige sa partie du dépliant. Elle procède selon la démarche de la compétence « Écrire des textes variés ».

Intégration



©Centre de ressources en éducation aux médias2003

<http://www.reseau-crem.gc.ca>

Animez un échange d'idées, en ciblant trois ou quatre des questions suivantes, selon les besoins

Questions sur les apprentissages

- Qu'avez-vous appris lors de cette tâche :
 - Sur les droits d'auteurs, le respect de la propriété intellectuelle, le plagiat ?
 - Sur la rédaction d'un dépliant ?
- Trouvez-vous cette question des droits d'auteurs importante ? Pourquoi ?
- Êtes-vous satisfaits de votre dépliant ? Quelles sont ses forces ? Qu'est-ce qu'on pourrait améliorer ?

Questions favorisant le transfert

- En quoi ces apprentissages vous seront-ils utiles ?
- Quand pensez-vous les réutiliser ?

Questions pour aller plus loin

- Quelles questions sont restées en suspens ?
- Comment voulez-vous procéder pour diffuser votre dépliant ?
- Est-ce qu'on aurait pu faire autre chose que de rédiger un dépliant pour diffuser notre message ? Quoi par exemple ? Qu'est-ce qui aurait été préférable ?
- Si c'était à refaire, qu'est-ce que vous voudriez faire autrement ? Pourquoi ?

Questions concernant le travail en coopération

- Comment s'est déroulé le travail en coopération ?
- Qu'est-ce qui a facilité la collaboration ?
- Qu'est-ce qui a rendu la coopération difficile ?

Informations complémentaires

L'activité d'apprentissage proposée ici s'insère dans n'importe quel projet ou tâche complexes dans le cadre duquel les élèves recourent à des sources d'information textuelle ou à des images trouvées dans les médias d'information conventionnels ou sur des sites Internet.

Il est à noter qu'il y a présentement un débat sur l'utilisation, dans un cadre scolaire, d'images provenant de banques d'images comme [Images Canada](#) et [Carrefour éducation](#)

Ce débat semble se diriger vers une conclusion qui rejoint le principe de base énoncé par André Cotte : « Il faut TOUJOURS lire attentivement la section sur les droits accordés et ne pas hésiter à demander des précisions aux auteurs en cas de doute. »

Dans ce domaine complexe, en cas de doute, une vérification s'impose.

Documentation

Sites Webs

Pour des échanges d'idées sur la question des droits d'auteur

http://carrefour-education.telequebec.qc.ca/ressourcesdidactiques/doc_libere



©Centre de ressources en éducation aux médias2003

<http://www.reseau-crem.qc.ca>

<http://www.meq.gouv.qc.ca/drd/tic/portfolio.html>

Exemple [d'analyse](#) des images sur les dépliants

[Images Canada](#)

[Carrefour éducation](#) (Télé Québec)

[Loi sur les droits d'auteur](#)

Exemple de reproduction autorisée :

Copyright © 1999-2002

Reproduction autorisée avec la mention :

« diffusé sur le site de [Jean-Charles Champagnat](#) :»



©Centre de ressources en éducation aux médias2003

<http://www.reseau-crem.qc.ca>

Description des rôles

Animateur

Clarifie et facilite la tâche, assure la participation de tous les membres de l'équipe, encourage les membres à ne pas s'éloigner du sujet et dirige les discussions du groupe.

Modérateur

Aide l'équipe à se mettre d'accord, cherche à prévenir les frictions, propose des solutions en cas de conflit et veille au bon climat de travail.

Gestionnaire du temps

S'assure que le travail de l'équipe est terminé à temps, propose une répartition du temps pour chacune des étapes du travail et souligne toute perte de temps.

Lecteur

Lit les documents pour l'équipe à haute voix.

Secrétaire

Prend des notes au fur et à mesure que le travail avance et consigne les décisions de l'équipe.

Porte-parole

Rapporte fidèlement et succinctement les résultats du travail d'équipe en séance plénière.



Au secours!

Au secours !

Bonjour ! Je m'appelle Mathilde. Dans ma classe, on fait un projet sur la vie des enfants dans les villes du monde. Mon équipe est chargée de se documenter dans les journaux et sur des sites Internet. Nous devons trouver des informations et des images (photos) pour contribuer à une peinture murale qui sera exposée dans l'entrée de l'école.

Nous avons déjà trouvé pas mal d'informations et de belles photos, surtout sur Internet. Hier soir, j'étais justement en train d'imprimer des images. Alors, mon grand frère est arrivé; il voulait que je le laisse jouer à l'ordinateur et il avait hâte que j'en finisse. En me regardant, il m'a dit : « De toute façon, t'as pas le droit de copier des images prises sur Internet. T'as jamais entendu parler des droits d'auteurs, de plagiat et de respect de la propriété intellectuelle ? »

Ça m'a coupé le souffle !

Bon, j'ai déjà entendu ces mots-là, mais je ne sais vraiment pas ce qu'ils signifient au juste. Et moi qui croyais que j'avais le droit de créer et de m'exprimer en toute liberté !

Extrait de « Les droits et responsabilités de la presse » du Conseil de presse

Chapitre : *Le respect des sources*

Repiquage et plagiat

« L'information publiée dans les médias est du domaine public et n'importe qui peut s'y référer, en rapporter la substance ou la citer. Cependant, le fait qu'une information soit diffusée dans un média ne justifie pas un autre média de la copier impunément sans en mentionner la provenance ou sans l'autorisation de l'auteur. Le fait d'effectuer des modifications à un texte original ne permet pas non plus de se l'attribuer. Non seulement la loi sur les droits d'auteur le réproouve, mais c'est là aussi une question d'éthique professionnelle. »

Source : [Conseil de Presse du Québec : Les droits et responsabilités de la presse](#)

Dans le chapitre « Vérité et rigueur »

« 3 h) Les journalistes ne doivent pas se livrer au plagiat. S'ils reprennent une nouvelle exclusive qui vient d'être publiée ou diffusée par un autre média, ils doivent en identifier la source. »

[Guide de déontologie de la Fédération professionnelle des journalistes québécois :](#)

Internet et toi

Pour que tes droits soient respectés, tu dois te montrer vigilant

1 - Tu as le droit de t'exprimer et de créer

À toi aussi de l'utiliser comme il faut :

- Ne copie pas les textes, les images ou les photos dont tu n'es pas l'auteur, sauf si on t'y invite expressément ou si l'auteur t'en donne l'autorisation.
- Respecte les autres et leurs droits dans toutes tes créations. Tu dois respecter leur droit à la vie privée et ne pas porter atteinte à leur honneur.
- Respecte la loi et n'écris rien qui puisse être illégal, immoral ou dangereux.

([L'enfant a droit à la liberté d'expression](#), article 13 de la Convention internationale des droits de l'enfant)

